CONVOCATION A LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Le collège des bourgmestre et échevins invite les membres du conseil communal à se réunir dans la salle de conférence de la mairie à Berg en date du vendredi 13 novembre 2026 à 08.30 heures pour délibérer sur le présent

ORDRE DU JOUR

Séance à huis clos (1 point) :

A. Nomination du secrétaire communal avec promotion dans un nouveau groupe de traitement, ceci dans le cadre du mécanisme temporaire de changement de groupe de traitement.

Séance publique (16 points) :

1. Conseil communal, commissions consultatives et syndicats :
 1.1. Avis concernant la proposition de classement en monument national de l'église, du cimetière et de la morgue de Mensdorf.
2. Règlements communaux
 2.1. Fixation du règlement communal relatif aux subsides à accorder aux associations locales.
 2.2. Raccordement à l'infrastructure collective d'approvisionnement d'eau potable sur le territoire de la commune de Betzdorf.
 2.3. Règlements de circulation.
3. Affaires de personnel :
 3.1. Création d'un poste de salarié communal avec tâche manuelle pour les besoins du service technique.
4. Devis :
 4.1. Aménagement d'un parcours VTT à Roodt/Syre.
5. Pacte Nature :
 5.1. Approbation de la mesure 5.11. « Steigerung der Resilienz der Wälder ».
6. Conventions :
 6.1. Prévention et renforcement de la santé mentale – Convention de collaboration.
 6.2. « RentaBike Miselerland ».
 6.3. Service de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes « Jugendhaus Gemeng Betzder ».
 6.4. Mise à disposition de locaux communaux aux associations locales – Avenants.
7. Budget et finances :
 7.1. Subsides extraordinaires aux associations locales.
8. Tribunaux :
 8.1. Autorisation d'ester en justice – Procédure de déguerpissement.
9. Informations aux membres du conseil communal.
10. Rapports des représentants auprès des différents syndicats.
11. Questions aux membres du collège des bourgmestre et échevins.

Berg, le 6 novembre 2026.
Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre, Le secrétaire communal,

